

Professeur des conservatoires de Paris (H/F)

Employeur : Ville de Paris

Demande d'ouverture du poste aux contractuels : Oui

Corps : Professeur d'enseignement artistique

Spécialité : Art dramatique

Grade : PROF. CONTR. CONSERVATOIRES VILLE DE PARIS ; PROF.CONSERV CL.N

Poste à pourvoir à partir du : 01/09/2024

Management d'équipe : Non

Poste télétravaillable : Non

Localisation : 75018 PARIS

Comment et avec qui travaillez-vous ?

L'enseignant artistique travaille pour un ou plusieurs des 18 conservatoires parisiens - conservatoires municipaux d'arrondissement (CMA) ou Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Paris - qui ont pour mission centrale de dispenser un enseignement artistique spécialisé en danse, en musique et en théâtre, conduisant à une pratique amateur autonome ou préprofessionnelle. Ils participent aussi à la mise en œuvre de l'Éducation artistique et culturelle. Leur rôle, mission et organisation pédagogique s'inscrivent dans le cadre des textes du ministère en charge de la culture et des textes réglementaires de la Ville de Paris.

Quelles sont vos missions ?

L'enseignant de théâtre atteste d'un parcours artistique de haut niveau, maîtrise les références culturelles de sa spécialité et de sa discipline. Il mobilise, actualise et développe ses connaissances pour participer à une démarche de veille et de recherche. À même d'orienter les élèves, il les informe, conseille tout au long de leur parcours, sans préjuger de leur avenir.

L'enseignant de théâtre de la Ville de Paris assure des cours collectifs dans le strict respect de la déontologie encadrant la relation pédagogique. Il est intégré à l'équipe pédagogique du conservatoire et participe à la réflexion collégiale de l'établissement, aux échanges pédagogiques, aux projets collectifs et à l'action culturelle. Il évalue ses élèves et les prépare, le cas échéant, à se présenter aux examens prévus dans le cadre du cursus. Il peut être amené à intervenir en dehors des murs de l'établissement auquel il est attaché, au titre des actions partenariales conduites par le conservatoire rayonnant sur son territoire.

Il enseigne auprès tous les publics, et en conformité avec le Règlement des Études théâtrales de la Ville de Paris. Il peut également intervenir auprès d'élèves en milieu scolaire. Intégré au sein du réseau des conservatoires, l'enseignant de théâtre peut participer aux différents travaux menés en réseau sous l'impulsion du Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs (BEAPA) : commissions pédagogiques, groupes de travail etc.

Qu'attend-on de vous ?

Formation souhaitée :

- CA d'enseignement du théâtre
- Formation artistique de niveau supérieur

Compétences requises :

- Savoir-faire :
 1. Expérience professionnelle, artistique et pédagogique, récente et avérée ;
 2. Intérêt marqué pour la pédagogie du théâtre en direction des plus jeunes
 3. Ouverture à des pratiques pédagogiques diversifiées et adaptabilité à tous les publics ;
 4. Capacité à formaliser et à conduire des projets pédagogiques, artistiques et culturels ;
 5. Capacité à s'adapter et à s'intégrer à une équipe pédagogique et au fonctionnement du réseau des conservatoires parisiens ;
 6. Capacité à mettre en place un parcours de l'élève au sein du département théâtre en collaboration avec les différents enseignants qui le constituent
 7. Être force de proposition en matière pédagogique ou pour l'action culturelle au sein du département théâtre ou avec les autres spécialités (Danse et Musique)
- Connaissances professionnelles :
 1. Connaissance des répertoires dans leurs diversités et des courants contemporains de la création ;
 2. Veille sur l'actualité artistique et capacité à situer sa pratique dans un contexte historique, social, économique et/ou anthropologique ;
 3. Maîtrise d'outils et de méthodes pédagogiques permettant d'accompagner la progression des élèves ;
 4. Connaissance du fonctionnement des conservatoires et de leurs missions de service public ;
 5. Connaissance des attendus du règlement des études (objectifs, cursus, évaluation)
 6. Connaissance et respect des droits et devoirs des fonctionnaires.

Les plus :

Poste à pourvoir à temps complet, intégré à un projet d'établissement et de territoire très dynamique.

Les particularités du poste ?

La Ville de Paris et le CASVP accompagnent leurs agentes et agents en situation de handicap. Elle met en place des aménagements à toutes les étapes de leur carrière et quelles que soient les particularités de leur poste.

Conditions particulières d'exercice :

- Conservatoire Gustave Charpentier, 29 rue Baudelique 75018 Paris, Métro Simplon ou Jules Joffrin (L4 et L12)
- Conservatoire ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 22h et le samedi de 9h à 19h30 ;
- Temps plein, 16 heures hebdomadaires de face à face pédagogique.
- Travail le soir et/ou le samedi ;
- Congés en période de vacances scolaires.

Processus de recrutement :

Candidatures à déposer également sur le site des conservatoires de la Ville de Paris :

<https://conservatoires.paris.fr/p/2864-recrutement-dans-les-conservatoires>

Poste à pourvoir à compter du : 01/09/2024

Un entretien sera organisé si toutes les conditions statutaires sont remplies.

Rémunération :

Votre rémunération à titre indicatif, montant net mensuel avant impôt :

- Débutant (ou junior) : 1.781 euros
- Confirmé : 2.099 euros
- Des compléments seront possibles en fonction des missions.

Contact :

Isabelle RAMONA

Tél. 01 42 64 24 77

Adresse mèl : isabelle.ramona@paris.fr

Adresse complète du Bureau :

Mairie de Paris – Direction des affaires culturelles - BEAPA - 55, rue des Francs-Bourgeois – 75 188
Paris Cedex 04.

Lien pour candidater : <https://travaillerpourparis.offres.paris.fr/apply/2830/1>